

qui, venant de lieux infectés, étaient entrés sans avoir raisonné.

Ce médecin ajoute : « La coutume établie et observée de tout temps, durant la contagion, est d'ordonner la quarantaine aux personnes qui sortent des villes infectées, comme aussi aux meubles et aux marchandises que l'on transporte ; et s'il étoit besoin, on les pourra parfumer (les meubles) avec la fumée du romarin, du genièvre, de la sabine, de l'encens, de la poudre, ou autres bois ou drogues que l'on avisera. »

Après cette brève exposition des mesures préventives, il nous reste à signaler un moyen, considéré comme infail-
lible, pour voir si la peste est imminente par la corruption de l'air : « *C'est de mettre un pain chaud tout ouvert, ou de la chair chaude au bout d'une pique, durant vingt-quatre heures, en un air relevé, et donner l'un et l'autre, par après, à deux chiens différents ; car, si l'air est infect, les chiens mourront, et s'il ne l'est pas, ils n'auront aucun mal.* »

Cette croyance était un reflet des théories médicales alors en vogue.

Débarrassés du fléau, les habitants se mirent en mesure de remplacer les légers abris précédemment élevés pour les pestiférés, par une construction durable.

En 1536, par ordre des échevins, les travaux furent commencés pour édifier le nouvel hôpital. Mais aussitôt des réclamations nombreuses s'élevèrent contre cet inquietant voisinage, et les habitants de Béliigny avec leur curé, soutenus par le seigneur du *Molin-au-comte* ; Jean de la Bessée, et par les doyens et chapitre de Saint-Jean, s'opposèrent formellement à l'exécution du projet.

Les habitants de Béliigny obtiennent du roi François I^{er} des lettres patentes portant défense aux échevins de Villefranche de « ne jamais faire et construire la dicte maison en la dicte terre ; » les curés et habitants de Béliigny « offrant toutes foys, comme ils disoient, monstrent ailleurs